



RÉGIE RÉGIONALE  
DE LA SANTÉ ET DES  
SERVICES SOCIAUX  
DE MONTRÉAL-CENTRE

## La prévention dans les jeux de hasard et d'argent

POUR

JOUER

GAGNANT

Plan stratégique montréalais 2003-2006

*Programme de financement  
et appel d'offres 2003-2005*

DIRECTION  
DE SANTÉ  
PUBLIQUE

*Garder notre  
monde en santé*





# La prévention dans les jeux de hasard et d'argent

## POUR JOUER GAGNANT



Plan stratégique montréalais 2003-2006

*Programme de financement  
et appel d'offres 2003-2005*

DIRECTION  
DE SANTÉ  
PUBLIQUE

*Garder notre  
monde en santé*

DISPONIBLE AUX SERVICES DOCUMENTAIRES DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE MONTRÉAL  
(514) 286-5604

Prix : 4,00 \$

**Rédaction**

Ping Wang

Coordonnatrice régionale, Programme expérimental sur le jeu pathologique  
Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre

**Comité de travail**

*Direction de santé publique de Montréal-Centre*

Denis Allard, sociologue

Serge Chevalier, sociologue

Mireille Lajoie, médecin

Micheline Vézina, psychologue

**Mise en page**

Caroline Desmarais

**Page couverture**

Paul Cloutier

Le présent document est disponible sur les sites Internet [www.santemontreal.qc.ca/publications](http://www.santemontreal.qc.ca/publications)  
et [www.santepub-mtl.qc.ca](http://www.santepub-mtl.qc.ca)

© Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, 2003

Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2003

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 2-89510-136-1

# TABLE DES MATIÈRES

---

1. LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE PRÉVENTION DANS LES JEUX DE HASARD ET D'ARGENT .....	5
2. LES TROIS THÈMES D'ACTION PRIORITAIRES ET LEURS OBJECTIFS.....	5
3. LES STRATÉGIES .....	6
4. LE PROGRAMME DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE .....	7
5. PROGRAMME DE FINANCEMENT, VOLET APPEL D'OFFRES .....	8
5.1. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ .....	8
5.1.1. Organismes visés .....	8
5.1.2. Thèmes et objectifs.....	8
5.1.3. Nature du financement et activités admissibles .....	8
5.2. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION .....	9
5.3. EXAMEN DES PROJETS, volet appel d'offres .....	10
5.4. DOCUMENTS À CONSULTER POUR L'ÉLABORATION DE PROJETS.....	10
5.5. SÉANCE D'INFORMATION.....	11
5.6. ÉCHÉANCIER DE L'OPÉRATION DE L'APPEL D'OFFRES .....	11

ANNEXE : FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET



# 1. LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE PRÉVENTION DANS LES JEUX DE HASARD ET D'ARGENT

Le rêve de gagner est aussi vieux que le monde. Le « gambling », sous une forme légale ou illégale, a toujours été présent à travers l'histoire. Au Canada, depuis les années 60, une loi fédérale autorise les provinces à opérer les jeux de hasard et d'argent sur leur territoire et à en conserver les profits. La volonté d'enlever ce champ d'action au crime organisé est un des principaux motifs invoqués pour étatiser le jeu. L'État lutte également contre les activités de prêt usuraire et de blanchiment d'argent. Enfin, tout programme gouvernemental dans ce domaine ne peut être complet sans une solide action visant le contrôle des effets néfastes du jeu pathologique sur les individus qui en sont victimes et leurs proches qui en subissent les contrecoups.

Au Québec, le jeu légalisé et promu par l'État est perçu comme un loisir. Malheureusement, certains individus – environ 2,1 % de la population – peuvent développer des problèmes importants face au jeu et vivre des perturbations sur le plan émotionnel, familial, social et financier.

En décembre 2000, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) mandatait la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre (Régie régionale de Montréal) pour implanter un *Programme expérimental sur le jeu pathologique* d'une durée de trois ans, lequel a été, par la suite, prolongé jusqu'en 2005. Ce programme visait, dans notre région, à organiser et coordonner, en phase 1, des services pour les joueurs en situation de crise de même que des services de traitement et de soutien aux proches. En phase 2, suite au Plan d'action gouvernemental sur le jeu pathologique lancé en novembre 2002, la Régie régionale de Montréal a proposé son Plan d'action régional dans le cadre du Programme expérimental sur le jeu. Ce Plan d'action vise la mise en place d'un continuum des services incluant des activités reliées à la prévention, au dépistage ainsi qu'à des services spécialisés pour les joueurs en difficulté et leur famille.

Afin de bien cibler nos actions, un plan stratégique de prévention 2003-2006 a été élaboré sous la responsabilité de la Direction de santé publique avec l'appui d'experts formés en prévention et en jeu pathologique. Ce Plan stratégique s'inscrit dans les priorités du *Plan régional d'amélioration de la santé et du bien-être 2003-2006* (Régie régionale de Montréal), lequel inclut le *Plan régional de santé publique*.

Pour atteindre les objectifs de ce Plan stratégique montréalais pour la prévention dans les jeux de hasard et d'argent, la Régie régionale de Montréal a élaboré un programme de financement et d'appel d'offres et entend y investir un million de dollars d'ici 2005 (sous réserve de la confirmation de la reconduction du budget de la part du MSSS).

## 2. LES TROIS THÈMES D'ACTION PRIORITAIRES ET LEURS OBJECTIFS

### Premier thème

#### → **La prévention des problèmes reliés aux appareils de loterie vidéo et aux autres appareils électroniques de jeu**

**BUT : RÉDUIRE LES RISQUES DE DÉPENDANCE RELIÉS AUX APPAREILS ÉLECTRONIQUES DE JEU**

Objectif 1 : Sensibiliser et informer sur les caractéristiques des jeux électroniques et leurs mécanismes, les chances de gagner et de perdre, par des moyens adaptés aux clientèles visées.

Objectif 2 : Réduire l'accessibilité induite aux appareils électroniques de jeu.

Objectif 3 : Rendre les machines moins addictives.

Objectif 4 : Dépister les joueurs les plus à risque à l'aide des partenaires de première ligne du réseau de santé et des services sociaux, plus particulièrement.

Objectif 5 : Influencer les politiques publiques pour la prévention des problèmes liés aux jeux de hasard et d'argent.

#### Deuxième thème

##### → **La prévention auprès des jeunes**

*BUT : RENFORCER LA CAPACITÉ DES JEUNES À FAIRE FACE AUX DANGERS ASSOCIÉS AUX JEUX DE HASARD ET D'ARGENT*

Objectif 1 : Adapter les interventions aux besoins des jeunes.

Objectif 2 : Rendre le milieu scolaire propice à la prévention des problèmes de jeu chez les jeunes.

Objectif 3 : Habilitier les parents à prévenir les problèmes de jeu chez leurs enfants et leurs adolescents.

Objectif 4 : Promouvoir un meilleur contrôle de l'accès aux jeux étatisés auprès des mineurs.

Objectif 5 : Développer et tester un ou des modèles qui intègrent les déterminants communs aux problèmes de jeu et aux problématiques connexes.

#### Troisième thème

##### → **L'information et la sensibilisation de la population en général et de groupes ciblés**

*BUT : CRÉER UN CLIMAT PROPICE À LA PRÉVENTION DU JEU PATHOLOGIQUE DANS LA POPULATION*

Objectif 1 : Informer et sensibiliser la population en général sur les caractéristiques des différents jeux, la notion de hasard et les attributs d'un jeu responsable.

Objectif 2 : Explorer les besoins d'information et les moyens appropriés pour des milieux ethniques et des groupes cibles comme les aînés et les travailleurs.

### **3. LES STRATÉGIES**

#### *Connaissance*

- Accroître nos connaissances de la problématique émergente du jeu pathologique et sa prévention;
- Encourager la recherche qui nous permet de mieux connaître notre milieu, par l'appui et la collaboration avec d'autres chercheurs et par l'évaluation des interventions et de projets pilotes.

### Formation

- Miser sur la formation et l'information des partenaires du réseau public et privé pour les habiliter et les soutenir dans leurs interventions;
- Supporter la diffusion et l'implantation de toute formation déjà validée qui nous permettra de rejoindre nos objectifs.

### Action

L'action se concrétisera principalement :

- à travers des projets qui permettent l'exploitation de différents modes d'intervention et leur adaptation à des contextes spécifiques, (populations non homogènes, milieux culturels diversifiés et niveaux de risques variables);
- par l'établissement d'interfaces avec des problématiques de dépendance qui partagent des déterminants communs tels ceux liés à l'usage excessif de la drogue, de l'alcool et du tabac.

## 4. LE PROGRAMME DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE

Le Programme de financement sert à la fois au démarrage du Plan stratégique et à aider divers groupes à mener des projets visant l'atteinte des objectifs de prévention indiqués dans le plan. Le programme de financement est administré par la Régie régionale de Montréal. Le choix des projets présentés dans le cadre de l'appel d'offres 2003-2005 sera réalisé par un comité d'évaluation composé d'experts en prévention et en jeu pathologique.

Un montant total d'un million de dollars couvrant les années 2003-2005 sera ainsi affecté à la mise en œuvre du Plan stratégique 2003-2006 pour la prévention dans les jeux de hasard et d'argent. La Régie régionale de Montréal entend répartir les ressources disponibles de la façon suivante :

<b>Démarrage, activités régionales et encadrement (voir Plan stratégique)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Tenue de colloques, séminaires</li><li>• Formation (ex. : le dépistage)</li><li>• Évaluation</li><li>• Communications et outils</li><li>• Concertation</li><li>• Soutien</li></ul>	
	<b>250 000 \$</b>
<b>Projets spécifiques de prévention (Appel d'offres 2003-2005)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Une série de projets réguliers (10 à 15)</li><li>• Possibilité d'un projet spécial de plus grande envergure</li></ul>	
	600 000 \$
	150 000 \$
	<b>750 000 \$</b>

**Total : 1 000 000 \$**



## 5. PROGRAMME DE FINANCEMENT, VOLET APPEL D'OFFRES

### 5.1. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

#### 5.1.1. Organismes visés

Les organisations suivantes peuvent présenter une demande de financement :

- ◆ les établissements des réseaux de la santé et de l'éducation ;
- ◆ les coalitions et réseaux communautaires;
- ◆ les groupes de chercheurs préoccupés par l'évaluation des interventions préventives et associés avec le milieu.

#### 5.1.2. Thèmes et objectifs

Les projets pour lesquels ces organismes présenteront une demande de financement devront aborder un des trois thèmes prioritaires visant l'atteinte des objectifs précisés dans le Plan stratégique montréalais 2003-2006. Les liens entre les activités proposées et les objectifs de prévention identifiés dans le Plan devront être démontrés.

GRILLE DE POSITIONNEMENT DES PROJETS SELON « LE PLAN STRATÉGIQUE »

<i>Période 2003-2005</i>	Connaissance	Formation	Action
<b>Prévention des problèmes reliés aux appareils de loterie vidéo et aux autres appareils électroniques de jeu</b>			
<b>La prévention auprès des jeunes</b>			
<b>Sensibilisation auprès de la population générale et de groupes ciblés</b>			

Les cellules de cette grille ne sont pas mutuellement exclusives : un même projet pourrait toucher plus d'un thème, utiliser plus d'une stratégie et contribuer à l'atteinte de plusieurs objectifs. Cette grille peut cependant aider à une perception plus claire du champ d'intervention et à situer les projets selon l'esprit du Plan stratégique.

#### 5.1.3. Nature du financement et activités admissibles

Le Programme de financement, volet appel d'offres, finance les mesures proposées à partir de l'ensemble des objectifs selon les trois thèmes prioritaires et les trois stratégies d'intervention.

Le Programme de financement peut verser des subventions aux groupes admissibles pour des projets de prévention **se terminant au plus tard le 31 juin 2005**.

La subvention **maximale**, pour une période d'opération de 15 mois ou moins, sera la suivante :

- Pour un projet régulier ..... 60 000 \$
- Pour un projet spécial ..... 150 000 \$

Le Programme ne peut financer le fonctionnement courant ou les frais de base d'une organisation ou d'un programme. **La subvention accordée n'est donc pas récurrente.**

SEULS LES FRAIS DIRECTEMENT LIÉS À LA RÉALISATION DU PROJET SONT ADMISSIBLES :

- ◆ Personnel : salaires et avantages sociaux des employés du projet et honoraires des contractuels (formateurs, experts conseils, etc.);
- ◆ Transport : kilométrage, frais de déplacement pour les activités liées au projet;
- ◆ Matériel : frais de publication, d'impression, de photocopie et de distribution, fournitures de bureau, fourniture et matériel spécialisés liés au projet;
- ◆ Équipement : achat ou location d'équipement comme les ordinateurs, les photocopieurs, les télécopieurs, l'équipement audiovisuel et le mobilier (les frais d'achat sont limités à 10% du budget total);
- ◆ Loyer et services publics : location, alimentation électrique, chauffage, assurance et entretien des locaux;
- ◆ Divers : production d'états financiers, traduction et interprétation, formation et perfectionnement (pour le personnel affecté au projet);

## 5.2. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Pour avoir droit au financement, les organismes doivent présenter la documentation suivante :

1. Un formulaire de demande de financement rempli en bonne et due forme (en annexe);
2. Le dernier rapport d'activités de l'organisme requérant;
3. Un budget détaillé du projet;
4. L'élaboration du projet :
  - ✓ Titre du projet;
  - ✓ Nom et description de l'organisme requérant : son mandat, ses activités, ses sources de financement;
  - ✓ Description du problème visé : décrivez de manière détaillée les problèmes et les besoins de votre communauté en faisant le lien avec le «Plan stratégique montréalais 2003-2006. Pour jouer gagnant. La prévention dans les jeux de hasard et d'argent»;
  - ✓ Objectifs du projet : Un objectif est un énoncé clair, réaliste et mesurable de ce que vous voulez réaliser comme résultats à l'intérieur d'une période donnée;
  - ✓ Groupes visés par le projet : Indiquez les groupes d'âge, les groupes ethnoculturels, précisez, s'il y a lieu, comment la population visée participera de façon active au projet;
  - ✓ Plan de travail : Indiquez les activités qui seront réalisées pour atteindre chacun des objectifs ainsi que l'échéance et les personnes responsables de chaque activité. Vous pouvez présenter le plan de travail sous forme de tableau;
  - ✓ Partenariat : Énumérez les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui participeront aux différentes étapes de la réalisation du projet. Précisez la nature

de leur contribution (ressources humaines, matérielles ou financières) et sa valeur financière;

- ✓ Indicateurs des résultats : Décrire comment vous allez mesurer l'atteinte de vos objectifs (ou résultats attendus) et indiquez les informations à récolter et la méthode de collecte de données;
- ✓ Suites du projet : Précisez les moyens qui assureront la poursuite du projet sans financement additionnel requis, s'il y a lieu;
- ✓ Budget : Présenter un budget détaillé du projet comprenant la répartition des dépenses, la somme demandée au Programme de financement et la contribution fournie par chacun des partenaires;
- ✓ Plan du rapport d'activités final;
- ✓ Période de réalisation : Début et fin du projet.

### 5.3. EXAMEN DES PROJETS, volet d'appel d'offres

- Le Comité de gestion en prévention dans les jeux de hasard et d'argent de la Régie régionale de Montréal reçoit et examine l'admissibilité des projets pour s'assurer qu'ils sont complets et qu'ils répondent aux exigences.
- Ce processus peut entraîner l'élimination de certains projets. Les organismes promoteurs en seront informés.
- Les projets présélectionnés sont ensuite soumis au comité d'évaluation composé de deux évaluateurs internes de la Régie régionale de Montréal et de trois évaluateurs externes (experts d'autres régions).
- Le Comité d'évaluation sélectionne les projets en se référant au Plan stratégique montréalais 2003-2006 pour la prévention dans les jeux de hasard et d'argent et au Programme de financement, volet appel d'offres. Il utilisera une grille d'évaluation pour choisir les projets prioritaires.
- Les projets retenus sont présentés au Comité de gestion en prévention de la Régie régionale de Montréal pour fin d'analyse et de recommandation de financement.
- Le Comité de gestion donne une réponse aux candidats et précise, s'il y a lieu, les ajustements à apporter.
- Une liste des projets retenus sera disponible à l'ensemble de partenaires concernés et impliqués.

### 5.4. DOCUMENT À CONSULTER POUR L'ÉLABORATION DE PROJETS

*Plan stratégique montréalais 2003-2006. Pour jouer gagnant. La prévention dans les jeux de hasard et d'argent*

Ce document sera disponible le 3 décembre sur le site Internet de la Régie régionale de Montréal: [www.santemontreal.qc.ca](http://www.santemontreal.qc.ca) et sera aussi accessible par celui de la Direction de santé publique : [www.santepub-mtl.qc.ca](http://www.santepub-mtl.qc.ca).

À partir du 18 décembre 2004, des copies pourront être obtenues au Centre de documentation de la Direction de santé publique (514) 528-2400 poste 3646 ainsi qu'aux Services documentaires de la Régie régionale de Montréal (514) 286-5604.

## 5.5. SÉANCE D'INFORMATION

Une séance d'information et d'échange concernant l'appel d'offres et le Plan stratégique montréalais 2003-2006 se tiendra le 20 janvier 2004, de 9 h 30 à 12 h à la Régie régionale, située au 3725 de la rue Saint-Denis, salle 512-14.

## 5.6. ÉCHÉANCIER DE L'OPÉRATION DE L'APPEL D'OFFRES

Lundi, 1 <sup>er</sup> décembre 2003	Annonce par courriel de la diffusion du Plan stratégique montréalais et du lancement de l'appel d'offres
Mercredi, 3 décembre 2003	Diffusion des deux documents sur le site Internet de la Régie régionale, accessibles aussi par celui de la DSP
Mardi, 20 janvier 2004, de 9 h 30 à 12 h	Séance d'information et d'échange
Lundi, 9 février 2004, 9 h	Date de tombée pour la réception des projets
Jeudi, 11 février 2004	Rencontre du Comité de gestion pour une présélection des projets
Mercredi, 18 février 2004, 9 h à 17 h	Comité d'évaluation et de sélection
Vendredi, 20 février 2004	Envoi de la liste des projets retenus et confirmation du budget

**Les organisations sont invitées à soumettre, au plus tard le 9 février 2004 à 9 h, leur demande de subvention en cinq copies à l'attention de :**

Madame Ping Wang  
Coordonnatrice régionale  
du Programme expérimental sur le jeu pathologique  
Régie régionale de Montréal  
3725, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec) H2X 3L9

Télécopieur : (514) 286-6540

Adresse électronique : [ping\\_wang@ssss.gouv.qc.ca](mailto:ping_wang@ssss.gouv.qc.ca)

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec madame Ping Wang au numéro de téléphone : (514) 286-6500, poste 6516.

Vous pouvez également consulter le site Internet de la Régie : [www.santemontreal.qc.ca](http://www.santemontreal.qc.ca) ou encore celui de la Direction de santé publique : [www.santepub-mtl.qc.ca](http://www.santepub-mtl.qc.ca).





## FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET

Dans le cadre du Plan stratégique de prévention  
dans les jeux de hasard et d'argent 2003-2006

<b>Programme de financement et d'appel d'offres 2003-2005</b>		Réservé à la RRSSSM Numéro de dossier :
Nom du demandeur :		
Adresse postale :		Code postal :
Téléphone : (    )	Télécopieur : (    )	Type d'organisation : <input type="checkbox"/> Privée <input type="checkbox"/> Publique <input type="checkbox"/> Sans but lucratif
Adresse électronique :		
Nom et titre de la personne ressource :		Numéro de téléphone (si différent) : (    )

<b>Budget</b>	<b>I</b>	<b>II</b>	<b>III</b>
Poste item	Contribution RRSSSM	Autres contributions	Coût total
Personnel	\$	\$	\$
Transport	\$	\$	\$
Matériel	\$	\$	\$
Équipement	\$	\$	\$
Loyer/Commodités	\$	\$	\$
Divers	\$	\$	\$
<b>TOTAL</b>	\$	\$	\$

## Résumé du projet

1) Titre du projet :

2) Corrélation avec le Plan stratégique (situez le projet dans la grille en cochant la (les) case (s) touchée (s) par le projet ):

<i>Période 2003-2005</i>	Connaissance	Formation	Action
Prévention des problèmes reliés aux appareils de loterie vidéo et aux autres appareils électroniques de jeu			
La prévention auprès des jeunes			
Sensibilisation auprès de la population générale et groupes ciblés			

3) Activités principales :

4) Objectifs du projet (ou résultats attendus) et la durée du projet:

**Je certifie que les renseignements qui précèdent décrivent exactement notre organisme et nos plans pour l'activité mentionnée.**

Nom du demandeur (en lettres moulées S.V.P.)

Poste

Signature

Date